

# Études critiques : l'œuvre historique de M. Lucien Romier

Autor(en): **Bost, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 73

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380171>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## ÉTUDES CRITIQUES

---

### L'ŒUVRE HISTORIQUE DE M. LUCIEN ROMIER

---

En 1901, N. Weiss dénonçait « l'ostracisme dont l'enseignement supérieur semblait frapper l'étude du XVI<sup>e</sup> siècle, en France » (1). Il déplorait « qu'on ne pût guère ouvrir un livre français touchant à cette époque sans y trouver... une critique nulle ou insuffisante, et des jugements puérils et surannés ». Il se demandait si les chartistes ou les professeurs craignaient en abordant cette période de notre passé d'avoir à prendre parti, et si l'idéal de l'enseignement serait, en France, « d'aborder les questions vitales, brûlantes, en ne s'adressant qu'à l'intelligence pure ou à l'imagination ? »

La question de N. Weiss, à certains égards, ne serait plus d'actualité. Les chartistes ont consenti à dépouiller des documents dont l'écriture (il faut tenir compte du fait) est autrement difficile à déchiffrer que celle du XV<sup>e</sup> siècle, et les professeurs à utiliser l'amas de pièces et d'études fragmentaires publiées par la *Société de l'histoire du protestantisme français*. L'exposé d'ensemble que M. H. Lemonnier, dans la grande *Histoire de France* de Lavissee (vers 1910), a présenté de la Réforme française depuis ses débuts jusqu'en 1559 était à bien des égards un travail neuf (2). Depuis vingt ans d'autres ouvrages se sont succédé qui rompent avec la tradition trop facile qui a longtemps façonné l'opinion.

Les livres de M. Lucien Romier consacrés au début des guerres de religion doivent particulièrement attirer l'attention. Le plus ancien est de 1913, le dernier de 1924. L'auteur paraît aujourd'hui absorbé par des problèmes politiques et économiques qui le conduisent à des questions de morale sociale, mais nous croyons savoir qu'il n'a pas renoncé à l'histoire. Sans attendre qu'il nous ait conduits jusqu'à la date où doit s'arrêter son labeur, nous résumerons ce qu'il nous a donné. Elève de l'École des Chartes et de l'Ins-

(1) Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1901, p. 108. N. Weiss, mort l'année dernière, a été, comme on sait, secrétaire et bibliothécaire de cette Société, de 1885 à 1923. — (2) *Histoire de France*, tomes V, 1, 339 ; V, 11, 183.

titut français d'Espagne, ayant beaucoup voyagé, il a puisé très abondamment dans les archives étrangères (les italiennes surtout, dont la richesse est surprenante). Ses lectures sont immenses et s'il n'est pas toujours aussi nouveau qu'il le pense, on doit reconnaître qu'il a marqué de traits qui lui sont personnels tous les individus ou tous les épisodes sur lesquels il s'est arrêté. Il n'est pas trop tard pour parler d'une œuvre qui tiendra longtemps encore le premier plan.

M. Romier a voulu montrer d'abord comment la fin des guerres d'Italie coïncide avec le début des guerres de religion. Pour lui les entreprises d'outre-monts n'ont été définitivement abandonnées par Henri II à la paix du Cateau (1559) que parce que le roi de France a voulu se consacrer à la lutte contre l'hérésie. Il a pris son sujet de très loin et pour utiliser des dossiers accumulés il nous a fourni, en nous exposant dans son premier travail les *Origines politiques des guerres de religion*, tout le détail copieux de la politique italienne de la France sous Henri II (1). Dans ces deux gros volumes qui se lisent d'ailleurs sans aucun effort (à part certains chapitres spéciaux, un peu denses) nous relèverons seulement ce qui intéresse le protestantisme.

D'emblée un tableau très vivant nous est offert des personnages que nous verrons agir. M. Romier a voulu réhabiliter Henri II « le plus sain et le plus fort des derniers Valois », mais il ne réussit à nous le montrer que comme un homme « ordinaire », « honnête et naïf », attaché « par une liaison surprenante » à Diane de Poitiers, ignorant en matière de religion, et, ce qui est plus grave pour un roi « toujours soumis à l'opinion d'autrui » (I, 22-30, voir II, 364). Il a épousé Catherine de Médicis qui, d'origine marchande, dix ans stérile, a vécu d'abord isolée et effacée à la cour, cherchant une distraction dans l'amour des arts.

Autour du roi, les partis qui se disputeront l'influence. Le Connétable de Montmorency, si insuffisant qu'il ait été en plus d'une circonstance, fait cependant sous ce règne figure « d'homme d'Etat » en face des Guise « qu'anime seule l'ambition familiale ». M. Romier n'entend voir nulle part des monstres. Il s'efforce d'expliquer les personnalités avec le plus d'intelligence — et donc le plus d'indulgence possibles. Les Guise trouvent grâce devant lui, mais il est souvent facile de corriger l'un de ses traits par un autre. Voici Charles, qui deviendra le Cardinal de Lorraine. Il est plein de qualités, il a la culture, l'austérité, l'élégance, on ne lui connaît « ni vice ni péché », à part l'avarice ; c'est « le saint de la famille » et le politique. Mais un peu plus loin, en nous peignant François le héros militaire « le plus intelligent des frères », M. Romier ajoute qu'il n'est pas « louche » comme le Cardinal. Qu'on lise d'ailleurs ce qui nous est dit de toute la tribu (I, 45-56) qui pendant cinquante ans s'acharnera à la poursuite d'une couronne royale, en entassant pensions,

(1) *Les origines politiques des guerres de religion*. Tome I: *Henri II et l'Italie (1547-1555)*; tome II: *La fin de la magnificence extérieure. Le roi contre les protestants (1555-1559)*. 2 vol. in-8 raisin. Paris, Perrin, 1913 et 1914.

bénéfices et évêchés, et l'on comprendra non seulement que Montmorency ait eu de la peine à barrer la route à cette formidable maison, mais qu'elle ait traîné après elle un si mauvais renom (auquel la colère protestante, il faut le reconnaître, a ajouté des traits légendaires).

De la France nous passons à Rome, où la France entretient des cardinaux protecteurs « qui proposent en Consistoire la collation des bénéfices au profit des pays qu'ils protègent ». « Ils exploitent magnifiquement l'Eglise » comme le dira l'auteur dans un autre volume et leur luxe autant que leurs mœurs dissolues justifient l'impression qu'ils produisirent sur Luther (1). Que dire des papes ? Paul III a un fils naturel ; Jules III, paresseux et colérique, se donne des indigestions dans ses vignes ; les emportements de Paul IV sont tels que ses cardinaux doivent le rappeler à la piété (I, 230 ; II, 238). Un critique non-protestant écrit, après avoir lu ces pages : « Le moins qu'on puisse dire de la moralité politique et privée de tous ces gens-là, c'est qu'il est bien étonnant que la Réforme n'ait gagné qu'à moitié la partie qu'ils faisaient si belle » (2).

Les papes oscillent entre le roi de France et l'empereur. Paul III ayant glissé vers Charles-Quint, Henri II pousse vers le gallicanisme. Sous Jules III, entre 1550 et 1551, le conflit est si aigu qu'on est près d'une rupture (3). Henri II cependant recule devant le schisme, les gallicans sont vaincus à Rome comme en France. M. Romier note que les hommes qui ont alors agi sur le roi sont étroitement liés à la Compagnie de Jésus que le Cardinal de Lorraine protège depuis le conclave de 1550 (I, 260, 261).

Jules III meurt en 1554, ayant reçu du Cardinal de Tournon (un protecteur des Jésuites également) le conseil de demeurer « neutre et hors de jeu » entre la France et l'Empire, s'il veut que soit arrêtée la peste de l'hérésie qui pullule. Dès lors s'affirme à Rome un parti qui veut la paix politique pour que commence la guerre religieuse. Montmorency a repris à la cour une influence que lui disputait le duc de Guise vainqueur à Metz et devenu « le dieu du royaume ». La trêve de Vaucelles est signée (1555), trêve à laquelle, d'ailleurs, on ne voit pas que le pape défunt ait travaillé autant que le veut M. Romier et que Montmorency aurait bien pu vouloir pour des raisons politiques.

La trêve ne durera pas. Le pape Paul IV Caraffa a été surpris par la suspension d'armes au moment où il négociait avec le Cardinal de Lorraine

(1) Qu'on lise simplement la lettre écrite d'Avignon au Cardinal Farnèse par un prêtre. Il le prévient que pendant son absence sa maîtresse s'est mariée, mais qu'il lui en a choisi une autre, noble et belle, qui le pourra bien contenter ; car, dit-il : « Votre Eminence connaîtra que je m'entends à ses goûts » (I, 131 n. 1). — (2) *Revue historique*, 1913, III, 159. — (3) Se rappeler le quatrième livre de Rabelais. M. Romier ne dit rien d'une vague influence protestante qu'aurait subi le roi. Nous avons vu parmi les livres de M. Weiss une Bible française reliée au chiffre de Henri II et de Diane de Poitiers qui portait en première page ces mots manuscrits : « Pour Diane ma maîtresse ».



une alliance avec la France contre les Espagnols. Montmorency est débordé. Le pape promet au roi de France la couronne de Naples que Guise ira chercher pour lui-même (II, 111). La campagne d'Italie échoue misérablement. En France les Espagnols écrasent à Saint-Quentin l'armée de Montmorency qui est fait prisonnier.

Sous le coup de ce désastre, le roi, dit M. Romier (II, 214) « se recueille dans un grand effort de méditation ». Jusque-là « chevaleresque et puéril », maintenant, au dire même des protestants « il entend plus volontiers les affaires qu'il ne faisait » (II, 264 n.). C'est lui qui décide personnellement de l'expédition de Calais (p. 215). Mais les partis restent, malgré tout, sur le devant de la scène. Le duc de Guise prend Calais, sa nièce Marie Stuart épouse le Dauphin François. Le Cardinal de Lorraine, devenu « le vrai chef de la France » en quelques mois de 1558 « fait exécrer du peuple le nom des Guise » (p. 191, 223) et le roi n'a plus qu'un désir : avoir à nouveau le Connétable auprès de lui.

A cette date se produisent des événements qui, en raison de l'évolution que M. Romier découvre chez le roi, seront d'une extrême gravité pour l'avenir du protestantisme en France.

Dans son premier volume (I, 493-503) il a esquissé l'histoire du mouvement réformé depuis la mort de François I<sup>er</sup>, ajoutant des précisions intéressantes à ce que l'on savait déjà, mais il n'a pas insisté assez, semble-t-il, sur le fait que la persécution ne s'est jamais ralentie jusqu'en 1554 (p. 502), date où a été établi le « Conseil particulier pour affaires d'hérésie ». C'est l'époque (M. Romier ne l'a pas dit) où le protestantisme s'établit assez solidement en certains lieux pour y constituer des Eglises régulières. Organisée, la Réforme va de l'avant et M. Romier, alors, en quelques mots qui domineront toute la série de ses ouvrages, nous parle de ses maladresses.

« Le programme des Réformés français, dit-il (II, 226 s.), se fût imposé à la longue sans difficultés violentes au gouvernement des Valois. Mais cette transformation n'était possible que par une conquête prudente, discrète et tenace... Il aurait fallu un chef de génie pour brider les gestes publics, ce chef manqua. » Peut-on cependant se représenter un mouvement de cet ordre condamné au secret quand ses adhérents s'accroissent sans cesse ? Et oublierait-on la colère commandée aux esprits ouverts en face de la carence totale de Rome à l'égard de réformes partout réclamées, et en face surtout des supplices incessants dont il aurait fallu tout au moins rappeler le nombre ? Les manifestations dont on va parler coïncident justement avec un accroissement des rigueurs. C'est le Cardinal de Lorraine qui dès 1555 est l'initiateur de cette « vigilance » plus sévère (p. 243). Quand l'ennemi menace la Picardie, Henri II réclame l'Inquisition pour la France après l'avoir refusée (p. 244) et en juillet 1557, quinze jours avant la bataille de Saint-Quentin, paraissent les deux Edits de Compiègne qui confèrent leurs pouvoirs aux inquisiteurs. Le Cardinal de Lorraine est l'un des trois, inspiré très probablement par les Jésuites dont le rôle devient décisif comme « constituant

alors le noyau résistant du catholicisme » (p. 247). Le roi, indécis en ce domaine comme dans les autres a laissé jusqu'ici agir ses Parlements. Il ne prend vraiment peur de l'hérésie, qu'on lui dénonce d'ailleurs comme une rébellion, qu'à la suite de l'affaire de l'assemblée surprise à Paris dans la rue Saint-Jacques, en septembre 1557. Observons qu'il s'agit d'une assemblée de nuit, donc secrète, non publique (p. 253) <sup>(1)</sup>.

L'armée du roi était formée surtout d'Allemands et de Suisses. Elle abondait en luthériens. S'étonnera-t-on, avec M. Romier, que dès lors, d'une part Farel, Bèze et Loiseleur de Villiers aient demandé, en faveur des prisonniers parisiens, l'intervention de Berne et d'autre part Bèze et le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, celle des princes d'Allemagne ? Le Cardinal de Lorraine ne manqua pas, d'ailleurs, suivant l'habitude déjà ancienne des conseillers catholiques du roi de répondre à ces étrangers qu'il ne s'agissait pas de chrétiens qui pussent les intéresser, mais de perturbateurs du repos public. L'Espagne qui par Granvelle discutait à Péronne des négociations de paix, usa du même argument auprès du roi lui-même. Avec une entière fourberie Granvelle falsifia le contenu d'une lettre écrite à Coligny prisonnier en Flandre par son frère d'Andelot et affirma au Cardinal de Lorraine que le royaume, du fait de la réforme grandissante, était à la veille d'une crise très grave qui lui ôtait sa force.

Pendant que l'Espagne catholique (il semble que le Cardinal de Lorraine en ceci ait été son complice) pinçait ainsi au plus vif l'orgueil national du roi, une manifestation des protestants permit malheureusement d'exploiter contre eux cette insinuation. Les Psaumes furent chantés à Paris au Pré-aux-Clercs et dans les rues par des réformés « à belles rangées », gardés par quelques gentilshommes porteurs de l'épée (mai 1558 ; II, 272 ss.).

Il ne paraît pas, par les lettres du pasteur Macard auxquelles se réfère cependant M. Romier que la première de ces « promenades » ait été préméditée, comme le veut notre auteur <sup>(2)</sup>. Mais nous accorderons volontiers que les protestants de Paris, profitant de l'absence du Cardinal de Lorraine, ont saisi avidement, les jours suivants, cette occasion d'affirmer leur existence par une sorte de bravade qui inquiéta sérieusement leurs pasteurs.

A ce défi Henri II répondit par une de ces résolutions personnelles que M. Romier croit pouvoir mettre à son actif depuis 1557. Le roi crut son royaume perdu, il voulut la paix extérieure à tout prix. Restant sourd aux supplications douloureuses de Catherine de Médicis, sans égard pour « la rage » du duc de Guise (p. 314) il signa le traité du Cateau-Cambrésis qui lui fermait pour toujours l'Italie et lui faisait perdre la Savoie. M. Romier juge fort sévèrement cette paix (p. 345 s.) qui ne peut être défendue, dit-

<sup>(1)</sup> N. Weiss avait déjà noté que cette affaire, sous Henri II, est exactement le pendant de l'affaire des Placards, sous François I<sup>er</sup>. Elle est exploitée de la même façon auprès du roi contre les protestants. N. Weiss, utilisant une liste inédite des prisonniers, publiée par M. Romier, est revenu sur ce grave incident (Bulletin cité, 1916, p. 195). — <sup>(2)</sup> Voir la critique des données de M. Romier dans DOUMERGUE, *Jean Calvin*, VII, 206-213.

il, que pour des raisons de politique intérieure ; et ces raisons il les juge avant tout d'ordre religieux : le roi entend écraser l'hérésie. A cet acte de décision il convient donc d'accorder une majesté particulière : le roi sacrifia « sa politique et ses conquêtes à sa foi, ce sacrifice ne fut ni sans grandeur ni sans mérite » (p. 291). Mais, ajoute aussitôt l'auteur, « il entraînait des suites inévitables : à l'extérieur, la soumission à l'Espagne et, à l'intérieur, la guerre civile » et la conclusion de tout un développement pénétrant qui suit, est d'une cruelle ironie : « Puisqu'il s'agissait de sacrifice, c'est le royaume qui le paya » (p. 293).

Les derniers mois de Henri II font de lui, par conséquent le « catholique » « le plus généreux de la Chrétienté » (p. 355). Il prend en Europe l'initiative de la politique romaine. En France il fulmine contre les hérétiques les Lettres patentes d'Ecouen et tient au Parlement la fameuse mercuriale au cours de laquelle Anne du Bourg est arrêté (1). Le coup de lance de Montgommery ne mettra pas fin aux effets sanguinaires de cette « conversion » (c'est l'expression de M. Romier) qui s'était produite « sous l'effroi des manifestations protestantes de l'année 1558 » (p. 356).

Rendant compte de ces deux volumes, M. N. Weiss notait avec joie, en mentionnant leur richesse, qu'il n'y avait trouvé que très peu de traces « de ce parti pris auquel les protestants sont habitués depuis longtemps ». M. Romier lui répondit par ces mots : « L'histoire du conflit religieux du XVI<sup>e</sup> siècle français est à refaire. Les huguenots attendent encore que le grand public, ou seulement le public instruit (et j'y comprends une partie de leurs descendants), reconnaisse leurs vrais mérites et leurs vraies fautes. Les grands catholiques de cette époque n'ont pas été plus heureux. Abondamment couverts de fleurs par leurs apologistes, ils ont été défendus souvent de la façon la plus niaise » (2).

C'est donc en pensant au grand public que M. Romier a poursuivi sa tâche. Les ouvrages qui suivent le premier en reprennent, parfois en les modifiant un peu, certaines données relatives à la Réforme. D'une longueur et d'un format plus restreints, mais tout aussi nourris, ils se lisent comme les plus captivants des romans. Malgré les réserves que nous aurons à formuler, nous tenons que leur place est marquée dans les bibliothèques protestantes.

En 1922 parut *Le Royaume de Catherine de Médicis, tableau de la France à la veille des guerres de religion* (3). Une très importante préface précisait la nouveauté critique de l'œuvre. M. Romier ne veut plus de l'histoire-biographie, ni de l'histoire épisodique (à la façon des images de Tortorel et Périssin). Il espère surtout se garder de l'histoire apologétique, et il observe

(1) Cette mercuriale aurait été voulue par les Jésuites, dont le Parlement refusait depuis huit ans d'enregistrer les lettres de naturalité (p. 366). — (2) Bulletin cité, 1916, p. 254 et 344. — (3) Nous donnons le titre et le sous-titre. 2 volumes in-8 écu. Paris, Perrin, 1922. Cet ouvrage, comme déjà celui qui l'avait précédé, a obtenu le grand prix Gobert à l'Académie des Inscriptions.

que depuis de Thou (et de Thou y compris) les écrivains se sont fondés essentiellement sur les mémoires imprimés au XVI<sup>e</sup> siècle, lesquels émanent presque exclusivement de réformés. Il puisera donc à d'autres sources, dont les principales seront la correspondance des ambassadeurs étrangers près la Cour de France (il se défiera cependant des agents de l'Angleterre et de l'Espagne) et les lettres des agents français établis hors des frontières. Enfin, pour échapper à l'empire de l'épisode, il se placera « au point de vue royal » et « dans le cadre national », n'oubliant pas non plus que les faits se déroulent « sur le plan européen » et que la question du Concile œcuménique domine souvent la situation. Il a pour principe, au surplus, que « les gestes et faits du passé, quelle que soit la part des instincts ou des appétits, ont obéi toujours à une certaine raison humaine, et que tant qu'on n'a pas retrouvé cette raison, l'histoire n'est pas écrite ». L'historien, dit-il, doit s'appliquer à sa science avec « une passion propre qui exclut tout autre intérêt même philosophique » (p. xxxvi).

Nous avons donc affaire à un réaliste qui, finalement, ne jugera pas les événements : il les ordonnera du point de vue qui lui paraît le plus compréhensif, mais somme toute la synthèse lui en paraît « prématurée ou impossible » (p. xxxv). Ce programme appelle deux observations.

Pour attachants que soient ces deux tomes, et les livres qui suivent, nous ne pourrons nous empêcher en en tournant les pages de nous rappeler le mot de N. Weiss, daté de 1901. Peut-on aborder les questions vitales en ne s'adressant qu'à « l'intelligence pure » ? Nous entrons dans un temps où les hommes et les foules ont été soulevés par des élans violents de foi, de préjugés, d'enthousiasme, d'ambition, de colère vengeresse. Tout cela nous sera tranquillement démonté pour nous être « expliqué ». Mais dans ce travail de dissection, le plus profond des âmes ne nous sera pas présenté. Nulle part nous ne rencontrerons un homme « passionné ». Nous ne lirons pas une fois le mot de conscience ni le mot de piété. Et il s'agit du conflit religieux qui est à l'origine du monde moderne et qui a fixé pour des siècles l'orientation spirituelle de la France !

Notons ensuite que la synthèse ne nous sera fournie ni pour les événements ni pour les hommes. Toujours lucide, l'analyse restera trop souvent fragmentaire. Nous nous poserons plus d'une fois des questions d'ensemble auxquelles M. Romier ne répond pas.

Suivons néanmoins l'historien sans parti-pris. Il apporte sur le chantier tant de matériaux qu'on ne pourra plus construire sans tenir compte de sa magnifique contribution.

Voyons d'abord la famille royale et la Cour en 1560 (chap. I) et, au centre, Catherine de Médicis qui à la mort de Henri II s'enferme d'abord dans son deuil, d'où elle ne sortira que par passion maternelle, afin de sauver l'héritage de ses enfants. M. Romier revient ici plus longuement sur cette femme, d'une étonnante vitalité ; mais après avoir amassé tout le bien qu'il en peut dire, il en est réduit à conclure que « sa physionomie morale... malgré tous les

commentaires qu'on a faits sur elle, nous échappe » (*Le Royaume...* I, 13). Une chose est certaine : sans idéal personnel, issue de la Renaissance italienne, elle n'a jamais ressenti dans une mesure quelconque l'angoisse religieuse du temps. Elle ne fut donc qu'une « politique », et M. Romier emploiera plus d'une fois à son sujet les termes de retors et de fourbe. Entre protestants et catholiques elle ne maintiendra un équilibre étroit qu'à force de calculs (1).

Les grands seigneurs (chap. III) que la guerre extérieure achevée laisse sans emploi, ont au service de leurs ambitions une clientèle immense. À côté des Guise et de Montmorency voici que paraissent les Bourbons, le roi de Navarre et son frère Condé, appauvris, et jaloux de la fortune des Guise. Mais Catherine n'aura plus devant elle des familles unies qu'elle puisse conduire par les seules ressources de la faveur. Au cours des événements ces maisons se diviseront elles-mêmes sur le terrain religieux (Antoine de Bourbon contre Condé, Montmorency contre ses neveux les Châtillon) et la reine restera décontenancée en face de ces conflits de foi dont le sens profond lui échappe (p. 229). Avec le temps elle réussira cependant à dompter tous les chefs de la noblesse. Coligny seul lui échappera car il a « l'âme d'un clerc et des idées arrêtées » (p. 239). Rien en effet ne rebutera cette femme autant qu'une conviction, et par là nous la jugeons à sa vraie valeur.

Les deux premiers chapitres du tome II : (Bourgeois et gens de robe, Les pauvres sujets des champs et des villes) sont d'une extrême importance pour la connaissance des causes économiques de la Réforme. Le commerce de l'argent supplante peu à peu en France les formes productives de l'activité. Le roi, ruiné par les guerres d'Italie, est aux mains des banquiers. Il a dû vendre les charges de l'Etat et créer de nouveaux offices qu'il pût vendre également. Mais dès lors ses agents, devenus ses créanciers, « forment une classe » dont il ne peut que difficilement se faire obéir. Vers 1560 le gouvernement n'a plus « ni ses pieds ni ses mains » (p. 29). Quant au peuple des champs ou des villes, abandonné par l'Eglise à son ignorance et à sa pauvreté il souffre, alors, tant par l'effet des mauvaises récoltes que par la crise des monnaies, et en certaines régions il est écrasé sous des impôts formidables.

Le chapitre consacré à l'Eglise gallicane, qui suit, est, dans la modération de ses termes, le réquisitoire le plus sévère que nous ayons lu contre le catholicisme d'alors. L'auteur dédaigne « les anecdotes anti-cléricales » et voit les choses par masse. L'Eglise est en proie « à la grande peste d'avarice ». Dans le clergé tout se ramasse autour de la question des « bénéfices ». « On

(1) Le chapitre II est un exposé de la situation européenne, qui commandera la politique de la reine. Voir pour la réhabilitation de Catherine, dont certains ouvrages protestants du XVI<sup>e</sup> siècle ont fait un effroyable portrait : *Catherine de Médicis*, par MARIÉJOL (Paris, 1920) et *Catherine de Médicis* par PAUL VAN DYKE (New-York, 1922). À propos de la politique de Catherine vis-à-vis de l'Espagne, M. Romier trace de Philippe II (qu'il veut réhabiliter également) une image très intéressante (p. 140 s., 152) : un « bureaucrate laborieux... à la recherche de l'absolu ».



se fait prêtre pour devenir bénéficiaire » et l'abbaye est devenue « le type même du bénéfice dégénéré ». Dans les Ordres, les Mendians n'excitent que le dégoût, les Augustins, prêcheurs, « feront des réformés ou des ligueurs ». Seuls les Jésuites, qui viennent de Rome, seront capables de tenir tête à la Réforme : ils n'ont point de bénéfices, et ne sont reçus prêtres qu'après épreuve. De plus, il ne dépendent que du pape, tandis que les « bénéficiaires » sont, en fait, à peu près indépendants de leur évêque. Les évêques, d'ailleurs, se soucient-ils d'une réformation quelconque ? « Aucun d'eux n'a obtenu sa charge pour son zèle religieux ou pour ses vertus » et ils sont les premiers des bénéficiaires. Ceux d'entre eux qui s'ouvriront timidement aux idées nouvelles ne résideront pas plus que les autres et seront sans influence sur leurs diocésains. Au surplus ce seront des humanistes plus que des hommes de foi. Seuls les ultramontains auront quelque autorité, car l'Eglise gallicane n'a pas de tête (1). La force de l'Eglise catholique, cependant, comme l'observe très justement l'auteur, subsiste, en tant que liée au principe de l'unité nationale qui pour les catholiques comme pour les protestants d'alors s'incarne dans le roi.

Tout aussi remarquables sont les pages qui concernent les protestants français (chap. VII). Pour la première fois nous est présenté un tableau d'ensemble un peu poussé des régions évangélisées (p. 152) (2). On remarquera, que si l'on en retranche les provinces de la Loire et le Berry qui furent vidées de réformés dès les premières guerres, le reste des groupements protestants coïncide avec ceux que retrouva le XIX<sup>e</sup> siècle.

Sur la diffusion des idées évangéliques, sur les conditions de la propagande (p. 180, 182), M. Romier apporte, comme c'est partout le cas, quelques précisions inédites (3). Mais il n'a envisagé ces questions que de l'extérieur. Sans avoir à choisir entre Rome et Genève il aurait pu entrer dans le vif du problème. Il ne fait aucune allusion au matérialisme, à l'« idolâtrie » à quoi était réduit l'enseignement catholique populaire. Si deux auteurs non protestants (l'un d'eux est M. Faguet, nous ne parvenons pas à retrouver le nom de l'autre) ont pu dire que la Réforme a été « une explosion de l'idée

(1) Voir p. 141 ce qui est dit du Cardinal de Tournon « qui sauvera l'Eglise au colloque de Poissy ». — (2) Il y aurait injustice à ne pas mentionner à nouveau ici le premier essai de M. H. LEMONNIER (*Hist. de France* de Lavis, tome V, II, 183-201). M. Romier ne nous fait pas comprendre nettement pourquoi la Réforme s'est propagée d'une façon toute spéciale dans les régions de la France qui s'étendent à l'est, au sud et à l'ouest du Plateau central. Il néglige une donnée de M. H. HAUSER (*Etudes sur la Réforme française*, 1909, p. 187) relative au rôle joué dans ces provinces par les « consuls » des bourgs ou des villes, à peu près indépendants des évêques et des officiers royaux. DOUMERGUE (*op. cit.*, p. 306-344) a relevé le nom de toutes les Eglises qu'on sait s'être fondées de 1559 au début de 1562. — (3) Il ne parle pas du rôle joué par les « régents » (maîtres d'école) dans la diffusion du protestantisme. Ceux-ci sont dénoncés souvent comme faisant lire le Nouveau Testament à leurs élèves.

d'infini » ce n'est pas seulement parce qu'ils ont lu Calvin, mais parce qu'ils se sont référés aux confidences des premiers convertis. M. Romier ne mentionne pas même la Bible parmi les livres colportés alors et c'était pourtant la Bible que commentaient les premiers prédicateurs itinérants. On n'est pas venu à la Réforme pour des raisons simplement économiques, ni même uniquement par souci de moralité, mais bien sous l'influence d'un esprit religieux qui élargissait et grandissait l'âme. Oublier cette part mystique du mouvement, c'est ne pas le voir dans son essence.

Touchant les pasteurs (p. 206), leur recrutement quelquefois aventureux et le manque de cohésion de leur corps, il aurait été équitable d'indiquer que l'Académie de Genève ne s'est ouverte qu'en 1559, et d'insister sur les difficultés immenses qu'eut le protestantisme à s'organiser sous une persécution qui ne cessait pas. N'est-il pas surprenant que les premières Eglises dressées aient réussi à s'unir dans le Synode national de 1559, et que l'influence directe de Calvin ait pu atteindre si souvent des individualités éparses ? Pour Calvin, d'ailleurs, M. Romier n'a que des louanges. Du point de vue politique où il se tient exclusivement, il le considère comme irréprochable. C'est « le plus clairvoyant, le plus fin et le plus réaliste des protestants »<sup>(1)</sup>. Grâce à lui les premiers pasteurs et leurs vrais disciples ont répandu « une doctrine et un esprit qui... s'accordaient avec les principes essentiels de la monarchie française au XVI<sup>e</sup> siècle »<sup>(2)</sup>. Notre auteur insiste sur ce point afin de souligner « l'erreur grossière » où tombent tant d'écrivains (p. 219, 227). Mais n'est-ce pas là justement l'erreur grossière dont ont été nourris inlassablement François I<sup>er</sup> et Henri II ? M. Romier va même jusqu'à dire que les calvinistes ont affaibli leur cause pour n'avoir pas voulu prendre parti contre la monarchie. Il leur reproche de n'avoir pu présenter à la nation un programme précis de revendications politiques (p. 224). Par là n'absout-il pas d'avance les pasteurs comme Chandieu qui plus tard seront « à la dévotion de Condé », et pour lesquels il sera si sévère ?<sup>(3)</sup>

Une question se pose dès lors (p. 227). Pourquoi les rois de France ont-ils repoussé la Réforme ? M. Romier ne répond que par deux faits : l'ignorance religieuse de Henri II (pourquoi ne pas parler alors des mensonges par quoi ses conseillers ecclésiastiques l'ont façonné ?) et les avantages matériels que le roi tirait des abus de l'Eglise. Quant à savoir pourquoi tant de Réformés sont devenus violents, il faut bien en venir naïvement à déclarer que ce fut en raison de l'opposition qu'ils rencontrèrent, opposition où la persécution, au sens le plus sinistre du mot, tient la première place (p. 227).

(1) Bulletin cité, 1916, p. 344. — (2) Dans ses *Origines politiques*, II, 226, M. Romier a publié un document inédit de 1558 signé de Farel, Bèze et deux autres pasteurs, dont il a déjà fait état pour affirmer le loyalisme des réformés. — (3) M. DOUMERGUE, dans le vol. VII de son *Jean Calvin* paru en 1927, a discuté très minutieusement certaines des affirmations de M. Romier concernant l'organisation politique des protestants, et le rôle militaire des gentilshommes dans les Eglises (p. 353-378).

La fin du livre nous montre la propagande protestante atteignant les nobles. Coligny est ici très sobrement, mais magnifiquement loué, comme « tout religieux » et « serviteur » d'une cause dont il n'a voulu tirer aucun avantage personnel (p. 246). Condé, par contre, est abandonné entièrement par M. Romier. Tout ce que la tradition a mis à son bénéfice comme vague tolérance obtenue en 1561 et 1562, doit être rapporté aux seuls efforts de l'Amiral (p. 247). La popularité dont les huguenots l'ont entouré ne peut s'expliquer que par sa qualité de prince du sang. Des considérations très curieuses nous sont présentées au sujet des nobles « protecteurs des Eglises », qui deviendront peu à peu les chefs militaires du troupeau et dont l'autorité balancera souvent celle des pasteurs (p. 256). Les femmes (p. 233), rebutées par la grossièreté des maris, pervertis en Italie, les gens de robe (p. 269), les marchands et les gens de métier (p. 285) apporteront une force sérieuse aux novateurs. Quant aux paysans et aux pauvres des villes (p. 289) auxquels M. Romier reproche vivement leurs mouvements de « jacquerie », il faudrait savoir si, quand ils se ruèrent sur les églises ou les couvents, ce fut pour les piller, ou pour y détruire une « idolâtrie » dont ils connaissaient soudain la grossièreté. Un mot de l'auteur (p. 295) indique qu'il s'est posé lui-même la question, mais nous ne le trouvons que dans les dernières pages, où il constate — comment le nier ? — que les protestants virent se joindre à eux, aux jours de la colère, de « méchants hommes » qui leur firent du tort (1).

De ce long chapitre consacré aux réformés, quelle impression d'ensemble retirera le lecteur ? M. Romier qui évite la synthèse, ne se résume pas. Nous avons dit qu'il manque en ceci la note religieuse, qui fut fondamentale. Mais encore : la Réforme en France fut-elle un mouvement populaire ? L'auteur semble le nier. Si cependant les nobles ont pu commander des foules, n'est-ce pas que des foules furent gagnées ? Quelle fut l'ampleur des conquêtes protestantes ? Nous apprendrons plus tard, de M. Romier, que ce fut une folie en 1562 d'avoir cru les forces réformées capables de s'opposer à la masse catholique. Il ne nous fournit, comme chiffre, que celui des 2150 Eglises comptées par Coligny à la fin de 1561. D'après son exposé on s'attendrait à davantage (2). Et enfin faut-il penser que du moins la Réforme eut pour elle l'élite religieuse, morale et intellectuelle du pays ? M. Faguet le reconnaissait « sans barguigner ». C'est à nous d'en juger, car M. Romier ne nous l'a pas dit.

Les deux ouvrages qu'il nous reste maintenant à examiner entrent dans des événements d'une extrême complexité, où l'auteur, d'ailleurs, se meut avec une aisance impressive. Ils posent constamment aux érudits, par leur nouveauté, des problèmes qui ne pourront être élucidés qu'avec le temps. Quand nous en aurions la capacité, il nous serait impossible de les discuter

(1) Voir DOUMERGUE, *Jean Calvin*, VII, 371. — (2) P. 180. Voir DOUMERGUE, *op. cit.*, p. 345, une recherche de statistique plus poussée.



ici. Nous nous bornerons à résumer ces pages, animées et pittoresques à souhait, en répétant une fois de plus qu'elles se lisent d'un trait.

Le volume intitulé *La conjuration d'Amboise* s'étend de l'avènement à la mort de François II (1). Jusqu'ici cette histoire a été écrite au moyen de l'*Histoire de l'Etat de France...* attribuée à Régnier de la Planche. Mais M. Romier ne voit dans cet ouvrage « qu'un arrangement systématique des pamphlets... qu'inspira Condé avant et après la conjuration » (p. 2), si bien qu'il ne se fiera (en plus de ses apports personnels, considérables) qu'à La Place (*Commentaires de l'état de la religion...*), aux lettres de Calvin ou de ses correspondants, et à Crespin, qu'il déclare quelque part « l'exactitude et l'honnêteté même ». Observons que ce sont des sources protestantes et ajoutons que l'auteur sera forcé quelquefois, comme malgré lui, de nous ramener à l'atmosphère qui enveloppe tout le travail de Régnier de la Planche.

Henri II mort, les Guise sont tout puissants à la Cour. Les pasteurs de Paris implorent la bienveillance de Catherine et lui rappellent qu'autrefois, « au temps de sa stérilité » elle a chanté les Psaumes (*Le Royaume...* I, 42, 43). Mais Anne du Bourg, arrêté au jour de la Mercuriale, est exécuté. Il faut chercher du secours ailleurs. Antoine de Bourbon, qui vient du Béarn à Paris est exhorté par les mêmes pasteurs parisiens, Chandieu et Morel, à réclamer auprès du roi la place que lui désignent ses droits de premier prince du sang (*La conjuration...* p. 19). Son frère Condé l'endoctrine de même. Mais Antoine, dit M. Romier, s'intéresse beaucoup moins aux protestants qu'à la Navarre espagnole qu'il espère toujours recouvrer sur Philippe II (p. 26). Il nous est cependant indiqué que c'est la peur qui le paralyse (p. 19) et par là se justifie malgré tout la tentative de Condé qui comprend qu'on ne vaincra les Guise que par la force. M. Romier ne doute pas en effet que ce ne soit Condé lui-même (et peut-être sur les conseils exprès du pasteur Chandieu) qui ait suscité l'entreprise de La Renaudie (2).

La Renaudie va chercher des hommes à Genève et à Lausanne (sans que Calvin ni les magistrats de sa ville aient soutenu ses desseins) (3). Il est appuyé dans sa propagande par Hotman, alors à Strasbourg. Ce dernier serait l'inspirateur de la thèse juridique exposée alors dans tant de libelles protestants, suivant laquelle le roi « prisonnier des Guise », doit être libéré de leur tutelle pour que le gouvernement soit régulier. L'argent aurait été fourni par l'Angleterre, menacée alors d'une expédition française en Ecosse (p. 72).

La conjuration est découverte et c'est au tour des princes lorrains d'être saisis de peur, en même temps que la reine, à tel point que le Cardinal de Lorraine consent, le 8 mars 1560, avant même l'arrestation des principaux chefs du complot, à signer, à Amboise, un édit d'amnistie. Mais cet édit

(1) *La conjuration d'Amboise. L'aurore sanglante de la liberté de conscience. Le règne et la mort de François II.* Un vol. in-8 écu, Paris, Perrin, 1923. — (2) Voir DOUMERGUE, *op. cit.*, p. 355. — (3) M. Romier confirme les conclusions de M. Henri NAEF, *La conjuration d'Amboise et Genève.*

d'abolition, qui, dit M. Romier avec quelque exagération, « fonde la tolérance » (p. 97) n'est qu'une concession momentanée. Quand le danger est passé, la répression s'emporte à Amboise à une violence furieuse que M. Romier, nous ne savons pourquoi, semble s'être attaché à pallier.

Condé n'avait promis de « se manifester » que si l'affaire réussissait (p. 44), il proteste alors hautement de son innocence, à laquelle les Guise font semblant de croire, mais il fuit en Béarn auprès d'Antoine, et la guerre des pamphlets se poursuit, contre les Guise et spécialement contre le Cardinal, « le tigre de France ». Si bien, déclare M. Romier, que ceux-ci « se sentent, malgré leur victoire... honnis de la noblesse et du peuple » (p. 135).

L'entreprise a paru si grave à Catherine, que sortant enfin de son deuil elle affirme maintenant une autorité personnelle qu'elle exercera au conseil pendant dix ans (p. 161 ; voir *Le Royaume...*, p. 55-57). Elle va renoncer à l'expédition d'Ecosse, et tenter d'établir un régime de tolérance dans le royaume, en attendant le Concile général. Comme ni le pape ni Philippe II ne veulent que le Concile, suspendu, reprenne ses sessions, elle leur force la main en convoquant dès le 21 mars un Concile national (p. 153). Deux mois plus tard elle accordera cependant une manière de concession à l'Espagne et au pape en promulguant l'Edit de Romorantin (p. 175) qui remet les causes d'hérésie aux évêques et interdit absolument aux protestants le culte collectif, public ou privé.<sup>(1)</sup>

Ce nouvel édit a été signé par Michel de L'Hospital que Catherine vient de choisir comme chancelier. Encore un homme dont M. Romier croit devoir abolir la légende (p. 180). Il ne discerne en lui « qu'une sagesse aiguë mais sceptique ». Au surplus sa fonction de chancelier le réduisait à n'être que le secrétaire de la reine, secrétaire ayant eu « l'ingéniosité de la forme pour rédiger les volontés de celle-ci » (p. 183)<sup>(2)</sup>.

Pour échapper aux États Généraux, Catherine convoque à Fontainebleau (21 août) le Conseil privé, augmenté des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel. C'est bel est bien, comme le dit M. Romier dans un titre de chapitre auquel ne répond pas exactement son exposé « un piège tendu aux Bourbons » qui sont encore dans le Béarn et que la reine veut ramener à la Cour (p. 193). L'assemblée voit se produire un événement considérable : Coligny, qui revient de la Normandie, ose présenter au roi et à sa mère une requête des protestants de cette province qui demandent des temples. M. Romier ne doute pas que la plupart des assistants n'eussent été préparés à cet éclat auquel Catherine aurait consenti d'avance, et il salue là un nouveau progrès vers la paix religieuse. Avant que Coligny n'ait parlé, deux évêques ont

<sup>(1)</sup> M. Romier ne dit pas que renvoyer les hérétiques aux évêques c'était refuser d'établir en France l'Inquisition ; L'Hospital l'explique nettement. — <sup>(2)</sup> M. Romier, qui juge très sévèrement d'Aubigné historien tient pour « une énorme sottise » ce que ce dernier a dit d'une participation de L'Hospital à la conjuration d'Amboise (p. 186).

demandé la réforme de l'Eglise ; le Cardinal de Lorraine qui lui a répondu, s'est déclaré « très marri » des exécutions trop rigoureuses et a prôné une tolérance individuelle pour les novateurs.

Condé, une fois encore dit M. Romier, abîme la situation, pour avoir fomenté un nouveau complot. De cette seconde conjuration, à vrai dire, les preuves directes manquent (p. 215) mais l'auteur croit pouvoir conclure à sa réalité d'après l'ensemble des mouvements qui agitèrent les protestants de juin à septembre 1560, qui amenèrent à la fois Théodore de Bèze et Hotman à la Cour de Nérac, et aboutirent d'abord à l'entreprise de Maligny sur Lyon (p. 227) puis à la concentration de soldats huguenots vers Limoges, au service du roi de Navarre se rendant aux États (p. 230).

La Cour, en effet, prise de peur comme après l'affaire d'Amboise a sommé cette fois Antoine de Bourbon d'amener Condé au roi. François II parle ouvertement d'une guerre à faire aux deux frères. Ceux-ci ont longtemps hésité à partir et Catherine a fait appel à Philippe II. Antoine menacé d'une invasion espagnole, s'achemine alors vers Orléans avec Condé, pensant que Condé et lui pourront au moins plaider leur cause devant les États (pp. 246, 230). Mais le roi a concentré des troupes dans la ville ; dès son arrivée, le 31 octobre, Condé y est arrêté.

Quelle fut la pensée politique de Catherine pendant ces derniers mois ? M. Romier estime que son dessein a été d'amener « par la douceur » (!) le roi de Navarre à reprendre sa place au Conseil, afin de se dégager elle-même des Guise vis-à-vis de l'opinion (p. 249). L'arrestation de Condé aurait été « un coup de tête » de François II, agissant cette fois par lui-même et de façon inattendue (p. 274). Il nous montre la reine et le Cardinal de Lorraine poursuivant à Rome et obtenant enfin du pape la réouverture des sessions du Concile général. Catherine aurait donc voulu réaliser « l'union des princes », en attendant la vraie majorité de son fils, « et accorder aux réformés une certaine tolérance jusqu'au jour où le concile aurait restauré l'Eglise » (p. 250). Le procès de Condé traîna. Le 6 décembre le roi mourait (1).

Nous voici au dernier volume : *Catholiques et Huguenots à la Cour de Charles IX*(2). Le roi a neuf ans. Catherine déclare qu'elle sera régente, que le roi de Navarre tiendra le premier rang au Conseil, et elle remplace, aux affaires, le Cardinal de Lorraine par L'Hospital. Calvin demande fermement au roi de Navarre de réclamer la régence. Il n'a pas changé de principes depuis 1536 : seuls des États Généraux ont le droit d'exprimer une volonté politique dans le royaume, mais ils ont ce droit (p. 111). Les États d'Orléans révèlent une noblesse acquise à la thèse calvinienne, et parlant durement au clergé. Catherine leur répond en se déclarant elle-même, officiellement, régente.

(1) La condamnation à mort du prince serait « une invention tardive de l'historiographie bourbonnienne » (p. 279 n. 2). — (2) En sous-titre : *Les États Généraux d'Orléans. Le Colloque de Poissy, le « Concordat » avec les protestants. Le massacre de Vassy (1560-1562)*. Un vol. in-8 écu. Paris, Perrin, 1924.

Pour apaiser Antoine, elle libère Condé, et pour donner satisfaction à la noblesse et au tiers-état elle informe nettement le pape de son intention de réunir un Concile national si le Concile général toujours promis n'est pas « franc et libre » (1) (p. 46, 20). « Tout le monde, dit M. Romier, (le Cardinal de Lorraine y compris, p. 48)... sent la nécessité de faire quelque chose qui donne satisfaction aux protestants sincères. » Pourtant il ajoute : « ...ou du moins qui leur ôte l'excuse trop visible des abus à réformer » (p. 44). Qui trompe-t-on ici ? Le tout aboutit aux Lettres de janvier 1561 (p. 50), libérant des prisons les huguenots arrêtés, sauf les propagandistes, au procès desquels il est cependant ordonné de surseoir. Elles soulèvent une vaste rumeur. Les protestants, dans le Midi notamment, croient venus les temps nouveaux. Ils célèbrent leur culte publiquement, et souvent dans des édifices catholiques dont ils se sont emparés.

Une réaction catholique va s'opérer sous l'empire de circonstances diverses. Aux Etats, le clergé a sans doute refusé de payer les dettes immenses du roi, mais il sait que les autres ordres reviendront sur la question. Certains députés ont demandé que les anciens favoris de Henri II et de François II soient tenus de restituer au trésor les dons qui leur ont été faits. En mars l'assemblée de la Prévôté de Paris, à Pontoise, a renouvelé violemment cette dernière exigence (p. 57, 58, 90). Enfin les députés de Pontoise ont voulu, avec la même netteté, que la régence soit passée au roi de Navarre, et Catherine exaspérée l'a fait « lieutenant-général du royaume » (p. 92). Coligny a passé ouvertement à la Réforme. Pendant le carême l'évêque Montluc prêche à la Cour un catholicisme à demi protestant. Les bénéficiers, les favoris, les Guise, le catholicisme militant se sentent également menacés. Un bloc se fait de leur avarice, de leur ambition et de leur foi.

Le vieux Montmorency, le duc de Guise, le maréchal de Saint-André et le maréchal de Brissac, abandonnant à Fontainebleau le prédicateur officiel se rencontrent, à l'aube, aux sermons d'un Jacobin chargé d'édifier les valets. Là se constitue entre eux le fameux « triumvirat » (les protestants n'ont pas compté le dernier personnage). « C'est dans les communs de Fontainebleau », écrit M. Romier, «... qu'à l'appel d'un *frate* obscur se groupèrent les forces contre lesquelles la Réforme protestante ne pouvait prévaloir » (p. 101)(2). Le tableau aurait sa grandeur, si nous ne savions ce qu'était Saint-André, l'un des associés, et par M. Romier lui-même. Sa toute première publication, avant la série dont nous parlons, a été pour retracer la carrière stupéfiante de ce favori, rapace, vénal, et en outre athée cynique, qui au jour de cette conjuration ne songea certainement qu'à ses richesses qu'on parlait de lui reprendre (3).

(1) M. Romier écrit toujours « franc et libéré », mais il transcrit mal ce dernier mot, qui dans la langue du seizième siècle s'écrivait *libère* (libre). — (2) Voir p. 106 l'indication des sources qui ont permis à M. Romier de confirmer, en l'éclaircissant, le récit de La Place. — (3) *La carrière d'un favori, Jacques d'Albon de Saint-André, 1512-1562*. Un vol. in-8 écu. Paris, Perrin, 1909.

La guerre civile était désormais inévitable, écrit M. Romier (p. 107 s.). Jusque-là il y avait eu, d'un côté le roi catholique et de l'autre les protestants. L'établissement de cette ligue qui allait défendre l'Eglise en dehors du roi ou contre le roi, dressait en face l'un de l'autre deux partis pour qui le roi ne devenait plus qu'un gage à saisir. Fort bien. Mais si, comme nous y a invités M. Romier, nous nous plaçons pour juger des événements « au point de vue royal », c'est le triumvirat qu'il faut condamner comme ayant le premier constitué un parti décidé à la révolte contre l'autorité légitime.

Catherine se sent désormais isolée. En trompant les deux partis elle retardera le conflit de quelques mois.

Elle réussit à ramener les triumvirs à la Cour qu'ils ont quittée. Mais elle accepte que les députés protestants des provinces lui présentent leur confession de foi, lui demandent des temples, et demeurent à sa disposition comme délégués des Eglises (p. 143 s.). Elle réunit au Parlement de Paris (juin-juillet) une assemblée politique pour délibérer d'un nouvel édit de religion. Coligny s'y affronte aux chefs catholiques (p. 157). L'assemblée vote à une faible majorité des mesures de répression contre les novateurs. Catherine alors promulgue l'Edit de juillet, « merveille d'incohérence calculée, et, il faut le dire, de fourberie » (p. 160) : les articles du début condamnent les protestants, les dernières clauses recommandent aux juges de ne pas sévir (p. 161).

Entre temps, par le moyen du pasteur Merlin et de Bèze, la reine a engagé des négociations avec les docteurs de la Réforme. Le Concile national, dûment convoqué, s'achèvera par un colloque. Coligny, que Catherine consulte maintenant, croit à la sincérité de celle-ci. Le Cardinal de Lorraine se tait, il paraît même entrer dans les vues de la reine ; quand les prélats sont réunis à Poissy dans leur Concile particulier, il s'efforce de dominer l'assemblée et l'emporte d'abord sur l'intransigeance du Cardinal de Tournon. Il faut biaiser, car six des membres de l'assemblée, se réunissent un dimanche pour « communier à leur mode » (p. 179 s.). Aux Etats de Pontoise le clergé comprend cette fois qu'il a intérêt à céder sur la question d'argent : il accorde au roi douze millions de livres (p. 186). Mais si les pasteurs, avec Bèze, sont reçus à la Cour, si dans le colloque qui s'ouvre enfin, le Cardinal de Lorraine, opposant Bèze aux luthériens, fait mine quelques jours de se prêter à une discussion ouverte, le Cardinal de Tournon et le jésuite Lainez condamnent formellement l'idée même d'une confrontation des doctrines. Désormais la régente « ne pouvait plus faire de théologie qu'en son propre nom » (p. 236).

Les chefs catholiques, une seconde fois, quittent la Cour (septembre). Ils parlent ouvertement d'une prise d'armes et travaillent à établir « pour maintenir la religion dans le royaume » une ligue avec le pape, l'Espagne et la Savoie (p. 242-248). Par des promesses illusoire qui viennent de Rome touchant la Navarre espagnole, ils ramènent à eux Antoine de Bourbon, qui retourne à la messe en décembre (p. 280).

Catherine n'a plus en face d'elle que Coligny à qui elle puisse se fier. Elle



enjoint aux protestants de remettre aux catholiques les édifices dont ils ont fait des temples et ils obéissent, car elle prépare un statut légal de la Réforme.

Une intervention de l'étranger et les forces du triumvirat vont-elles arrêter cette œuvre de pacification ? Devant le danger, la reine demande à Coligny de recenser dans les Eglises les hommes de pied et les cavaliers qu'elles pourraient fournir (p. 282)<sup>(1)</sup>. Coup de folie ! s'écrie alors M. Romier ; c'était enlever à la Réforme déjà prête à la guerre (?) toute raison de se montrer patiente. Oublierait-il qu'il vient d'écrire (p. 275) que « toute l'Europe parlait d'une intervention armée » du catholicisme étranger contre la France ?

Une nouvelle assemblée politique se tient à Saint-Germain au début de janvier 1562. Cette fois, plus de la moitié des membres inclinent à l'égalité des cultes. Le 17 est signé l'Edit « de janvier » qui accordait aux protestants le culte public, de jour, hors des villes (p. 289). La reine explique au pape qu'il est une ordonnance politique prise par nécessité (p. 295).

En un an, la Réforme, écrit M. Romier, « a parcouru... dans le royaume, un prodigieux chemin... En quelques semaines elle perdra tout, elle redeviendra l'hérésie d'une minorité, courageuse mais impuissante ». La faute en sera à Condé qui aura accepté délibérément de jouer la partie contre le parti catholique « qui sentait l'énorme supériorité de ses forces » (p. 299 s.). M. Romier ne demande au lecteur, pour le convaincre, que de lire attentivement ses cinquante dernières pages. Nous confessons qu'il ne nous a pas convaincu.

Il nous a fait voir le triumvirat décidé à la guerre civile avec le concours de l'étranger. A plusieurs reprises, il nous a parlé des tumultes provinciaux provoqués par les protestants pressés d'avoir des temples, mais il faut bien qu'il écrive (p. 277) que le mois de décembre 1561, période très sérieuse d'apostolat et d'organisation catholique a été « fertile en massacres de protestants par des foules enragées ». Quand Montmorency abandonne la Cour, quand Antoine de Bourbon « porte-parole du fanatisme catholique » en chasse enfin Coligny, que la Reine n'a plus auprès d'elle, avec Antoine, que le Maréchal de Saint-André et le Cardinal de Tournon, et que le roi de Navarre demande la disgrâce de l'Hôpital (p. 306-317) peut-on s'étonner que les nouvelles de Vassy aient laissé prévoir aux protestants d'atroces boucheries ?

Sur cette tuerie du 1<sup>er</sup> mars, M. Romier est bref (p. 320 s.). Il y voit un incident imprévu du retour de Guise à sa terre de Nanteuil, et s'il prononce le mot de crime « le fait s'explique », dit-il, « sans préméditation d'aucune sorte, par la violente réaction d'un orgueil outragé et d'une humeur exceptionnellement vive ». Nous osons à peine intervenir, après tant d'autres, dans un débat qui a fait couler tant d'encre. Disons cependant qu'il nous paraît que

(1) La lettre de Bèze à Calvin, à laquelle se réfère M. Romier, p. 283, dit expressément qu'il s'agit, le cas échéant, de défendre le royaume « adversus exteros ». M. Romier est disposé à accepter le chiffre de 2150 Eglises que l'enquête de Coligny aurait comptées alors.

c'est en effet une question d'orgueil princier qui a poussé le massacre jusqu'aux proportions qu'il a prises. Les pierres lancées par les assiégés contre le duc l'ont exaspéré. Mais il y a eu massacre (1).

Bèze va demander justice à la Cour, où le roi de Navarre le rudoie. Le pasteur place la cause de la Réforme « sur un terrain légalement et moralement inattaquable », tandis que Condé et le pasteur Le Maçon dit La Rivière qui avertissent les Églises, à nouveau, de dénombrier leurs forces, commettent d'après M. Romier une faute de plus. Fallait-il donc se laisser égorger ? Quant à Guise, M. Romier remarque lui-même que dès qu'il entrera à Paris, sa manœuvre tendra « à rejeter sur Condé toutes les responsabilités » (p. 325, 329). En fin de compte sur qui doivent-elles retomber ?

Paris passé aux triumvirs et au roi de Navarre qui les sert, la reine appelle Condé à Fontainebleau au secours du roi isolé (p. 333). Pour des raisons qui sont demeurées une énigme pour Bèze, et pour tous les historiens qui ont scruté les événements, Condé ne répond pas. On peut dire sans hésitation que c'est là la plus grande faute de politique qu'il ait jamais commise (2).

La situation fut dénouée par un coup de force. Mais il vint des triumvirs, qui ramenèrent à Paris, par violence et sous la menace, le roi et sa mère (6 avril; p. 338). Les armées adverses se concentrent. Catherine essaie encore de négocier avec Condé. Ce dernier, en publiant les lettres d'appel qu'elle lui a adressées de Fontainebleau, la jette définitivement entre les mains des Guise. Les chefs catholiques « jettent le masque » enfin. Le 4 mai ils pro-

(1) Aux références indiquées p. 230, ajouter : Bulletin cité, 1926, p. 89, 332 (articles de N. WEISS); VIÉNOT, *Histoire de la Réforme française*, Paris 1926, p. 360, et Ch. SERFASS, *Histoire de l'Église réformée de Wassy*, Paris, 1918, p. 51. Nous croyons que le duc a volontairement passé par Vassy, en vue de « donner une leçon » aux réformés de la ville, et que les premiers coups ont été portés par des hommes de sa suite. Mais il faut noter qu'aucune des premières sources protestantes ne fait mention des pierres qui auraient servi d'armes défensives aux protestants assaillis, et dont l'une, ou quelques-unes, auraient atteint le duc lui-même. Il semble bien que ce soit cet « affront » particulier qui l'ait emporté de fureur et lui ait fait lâcher la bride à ses soldats. Dans sa lettre du 17 mars au duc de Wurtemberg (Bulletin cité, 1875, p. 214) le duc parle de ces pierres comme ayant été lancées du haut d'un échafaud dressé à l'entrée du portail de la grange, et le récit protestant reproduit par les *Mémoires de Condé*, III, 135 (qui a passé dans Crespin avec quelques corrections) mentionne justement ces « échafauds à l'endroit des fenêtres ». Nous sommes porté à penser que si les protestants n'ont pas voulu parler de ces pierres, même comme moyen de défense, c'est en raison de l'importance qu'eut ce détail dans les premières discussions. Bèze lui-même rapporte (*Histoire Ecclésiastique*, II, 6) que le roi de Navarre n'eut d'yeux que pour ce fait particulier. Ayant à rapporter le mot du roi de Navarre, Bèze n'a pu se dispenser de parler des pierres dans le récit du massacre. Il est, dans le temps, le dernier des auteurs protestants du XVI<sup>e</sup> siècle qui fournisse un récit de l'affaire. — (2) Il est possible que les raisons de Condé se soient réduites à la défiance que lui inspirait Catherine, à qui il imputait son arrestation — par trahison — de 1560.

clament qu'ils ne souffriront « aucune diversité de religion ». Le 6, Coligny écrit à son oncle le Connétable une lettre d'une absolue dignité : « Tout ainsi que l'on (nous, protestants) ne veut point donner la loi à ceux de l'Eglise romaine, aussi ne veut-on point recevoir la loi d'eux, et ce qui nous fait à tous plus de mal, c'est qu'on abuse de l'autorité du roi et de la reine ». Les Réformés n'ont pris les armes ni contre le roi, ni contre ceux qui tiennent la religion de l'Eglise romaine, mais « pour empêcher les violences dont on usait à l'endroit de notre religion, contre l'intention du roi, de la reine et de leurs édits ». Force est à M. Romier de convenir que la thèse de la captivité du roi qu'il trouvait imaginaire en 1560 sous la plume de Hotman est vraie à cette date de 1562 (p. 338 s.). Mais nous ne comprenons pas comment il voit dans cette missive, à laquelle il renvoie sans en rien citer, un Coligny « enragé » (p. 349). Le 12 avril un nouveau massacre de protestants « au regard duquel le fait de Vassy n'était rien » avait ensanglanté la ville de Sens (1). M. Romier ne le mentionne même pas. Là était cependant la forcènerie. Les chefs catholiques lançaient contre les huguenots la foule fanatique, ils lâchaient « la grande lévrière », suivant une expression de chasseurs que l'*Histoire de l'Etat de France* fait déjà dater des derniers temps du règne de François II.

Au moment où le conflit armé éclate, et où s'achève le livre de M. Romier des deux partis l'un veut exterminer l'autre. Les huguenots ne demandent que le droit de vivre, et ils ont pour eux l'Edit de janvier.

Sur ce dernier volume, M. Henri Hauser a porté un jugement qu'il faut transcrire : « Il nous paraît trop clair, trop *intelligent*, les événements s'y en chaînent et s'y expliquent trop aisément. On a l'impression que les choses sont plus complexes » (2). Nous appliquerions volontiers ces mots à d'autres chapitres des volumes précédents. Jamais superficiel, toujours richement documenté, l'exposé par instants semble un produit de distillation. Certains éléments de l'ensemble manquent si totalement qu'on se demande si l'histoire détaillée d'une communauté protestante du temps ne donnerait plus sûrement la saveur vraie des faits.

Nous avons dit que pour M. Romier une synthèse des événements serait ici prématurée, et il ajoute même qu'elle est impossible.

Reconnaissons, avec l'auteur, qu'elle sera toujours impossible pour un esprit comme le sien. Si respectueux qu'il soit des réalités morales et religieuses il ne juge pas religieusement d'une histoire où la religion est en jeu. Il ne nous donne pas son opinion sur la Réforme, ne nous dit pas si ce fut un bonheur ou un malheur que la France au XVI<sup>e</sup> siècle ne soit pas devenue protestante. En un domaine comme celui-ci une synthèse ne peut s'obtenir que sous un jugement de valeur (3).

(1) Voir VIÉNOT, *Histoire de la Réforme française*, p. 366. — (2) Revue historique 1925, III, 202. Voir aussi N. WEISS, Bulletin cité, 1926, p. 80. — (3) Nous renvoyons à l'*Histoire de la Réforme française* de M. John Viénot. Sur certains points il relève des assertions particulières de M. Romier, et pour l'ensemble il nous



Accordons néanmoins que pour beaucoup d'esprits la synthèse apparaît encore comme prématurée. Et remercions très vivement M. Romier d'y contribuer, en confirmant des données qu'on s'obstine en certains milieux à déclarer dédaigneusement « protestantes ». Grâce à lui elles s'imposeront peut-être à l'opinion éclairée des Français.

On a pu remarquer que les personnalités qui émergent de son œuvre revêtues de quelque noblesse appartiennent presque uniquement à la Réforme. On a vu l'image qu'il donne de la Cour de Rome et des papes « dont le péché le plus grave, au XVI<sup>e</sup> siècle, est d'avoir retardé ou gêné par peur la réunion d'une assemblée œcuménique indépendante » (*Origines...* II, 240). De ce côté le Cardinal de Tournon seul — avec les Jésuites, dit M. Romier — sont des figures respectables. On se rappelle comment il a dépeint le catholicisme français, d'où il ne tire pas un personnage désintéressé. (1) Touchant Catherine de Médicis, il la peint « plus hésitante, plus versatile, plus timorée, plus double et moins sûre que dans la légende » (Henri Hauser), mais elle reste une intelligence sans moralité. Il ne nous attache ni au duc de Guise, dont le caractère n'apparaît pas, ni au Cardinal de Lorraine, pur diplomate, dont la pensée vraie ne se découvre jamais, ni à Michel de L'Hospital dont il jette à bas la statue, ni à Montmorency dont le rôle effacé ne se comprend pas jusqu'au jour où son intervention devient décisive.

Du côté protestant il réduit à rien le roi de Navarre et abîme Condé. Déjà en 1850, Guillaume de Félice, le pasteur qui le premier résuma l'histoire de nos Eglises, avait écrit : « On peut se demander si les Bourbons n'ont pas apporté à la Réforme française plus de dommage que de profit » (2). Il n'est pas question de défendre le roi de Navarre. Mais Condé ? Est-il aussi coupable que le prétend M. Romier ? On lui reproche d'avoir été l'instigateur des premiers mouvements violents. Cependant, à la mort de Henri II, que pouvaient attendre les protestants de Catherine livrée aux Guise sinon une persécution épuisante ? La reine, incapable comme le reconnaît notre auteur, de s'intéresser à des idées proprement religieuses, n'était accessible qu'à des arguments de nombre ou de force. Si Condé est l'auteur véritable de la Conjuraison d'Amboise, il n'a pas si mal servi ses coreligionnaires, car le premier acte public qui « fonde la tolérance », l'Edit du 8 mars 1560, n'a été promulgué par la Cour que sous l'empire de la peur ressentie alors. Sans

replacer dans ces passions que M. Romier a jugé nécessaire d'éteindre. L'exposé de Doumergue (*op. cit.*, p. 204-287) des faits qui s'étendent de 1559 à la guerre de 1562 a été écrit avant qu'eussent paru les deux derniers volumes de M. Romier.

(1) Il a passé bien vite, nous semble-t-il, sur le discours de Montluc, et surtout sur celui de Marillac, prononcés à l'assemblée de Fontainebleau en août 1561. Ils marquent le point suprême de l'effort que tentèrent deux évêques « réformateurs » auxquels l'héroïsme manqua. — (2) Il est doux de penser que les défaillances de ces deux hommes ont eu comme contre partie la piété et l'héroïsme de leurs femmes admirables : Jeanne d'Albert et Eléonore de Roye. Sur Antoine de Bourbon voir le raccourci impressif de DOUMERGUE, *Jean Calvin*, VII, 223-230.

la pression continue d'une masse protestante à peu près organisée, représentée d'abord par les deux Bourbon puis par Condé seul, imagine-t-on que Catherine en fût venue à faire à Coligny la place qu'il prit auprès d'elle ? M. Romier au surplus dit fort bien : « Jusqu'au massacre de Vassy, et même plus tard, les vrais calvinistes, se cantonnant sur le terrain religieux, refusèrent de prendre parti contre la monarchie » (*Le Royaume...* II, 224). Condé et son parti n'ont pas conspiré contre le roi, mais contre les conseillers catholiques du roi. Quand la reine en décembre 1561 a demandé à Coligny de recenser les forces du protestantisme pour les opposer à celles du triumvirat. Calvin lui-même, ennemi de toute révolte des sujets contre leur prince, a jugé la mesure opportune ; il n'a pas voulu que les Eglises manquassent « une pareille occasion » de rendre à la reine un courage qui l'abandonnait (*Catholiques et huguenots...* p. 283). Jusqu'au bout Condé est resté loyaliste, et ce n'est pas lui qui est allé, bien qu'il y fût appelé, « protéger » le roi et sa mère à Fontainebleau en 1562 avec son armée. Les triumvirs, qui n'ont pas eu ce scrupule et qui les ont faits « prisonniers », ont gagné matériellement la partie, sans doute, mais à qui demeure, en définitive, le simple prestige d'une conduite loyaliste ?

M. Romier parle assez âprement aussi des foules huguenotes dont les agitations hâtives sont pour lui, généralement, des jacqueries. Mais du moins, après tant de sévérités, dresse-t-il devant nous solides, moralement inattaquables, Calvin, Bèze et Coligny. Avec ces trois hommes l'honneur de la Réforme française reste donc sauf.

Si nous joignons à eux, comme M. Romier nous y invite trop discrètement, les premiers pasteurs qui risquèrent leur vie pour leur foi en prêchant la fidélité au roi, et les martyrs obscurs, que M. Romier mentionne à peine, qui ont fait revivre alors, par leur sacrifice et leurs paroles « l'enthousiasme, la poésie et le style du christianisme primitif » (Henri Lemonnier) le XVI<sup>e</sup> siècle nous aura fourni une galerie d'ancêtres dont il faudra bien qu'on reconnaisse enfin la grandeur.

Ch. BOST.

---